



TRAITEMENT DES EAUX

RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2025

1. PRÉAMBULE

Sanctionnée le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, permet, depuis le 1^{er} janvier 2018, à une Régie de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres publics.

L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec impose par ailleurs que des règles à cet effet soient prévues au Règlement de gestion contractuelle de la Régie. Pour accompagner ce nouveau pouvoir, la Loi est aussi venue obliger les Régies à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle. Ce rapport doit être déposé lors d'une séance du conseil au moins une fois par an.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Régie en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son Règlement sur la gestion contractuelle.

3. LE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

La Politique de gestion contractuelle adoptée par la Régie en 2010 est réputée, depuis le 1^{er} janvier 2018, un règlement sur la gestion contractuelle. La Politique a été abrogée et remplacée par l'adoption, le 8 mai 2018, du Règlement 01-18 de gestion contractuelle.

La Régie a apporté une modification à son règlement de gestion contractuelle en 2022 par son règlement 03-2022 adopté le 11 octobre 2022 afin d'y ajouter les termes *Selon le seuil décrété par le ministre*.

L'adoption du Règlement sur la gestion contractuelle a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui comporte une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieur au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique en vertu du seuil décrété par le Ministre.

4. OCTROI DES CONTRATS

La Régie peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO). Il est à noter que le Règlement de gestion contractuelle de la Régie prévoit, sous certaines réserves, que la Régie peut passer tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil décrété par le Ministre et ce, de gré à gré. La Régie doit favoriser, si possible, la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

L'estimation de la dépense du contrat à octroyer sert à déterminer le mode de sollicitation à utiliser. Lors d'une demande de prix de gré à gré, les justifications visant la transparence et la saine gestion des fonds publics doivent être présentées et des mesures doivent avoir été prévues afin de favoriser la mise en concurrence et la rotation parmi les fournisseurs potentiels.

Tel que requis par l'article 961.3 du Code municipal, la Régie publie et tient à jour, sur son site internet, la liste des contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$. De plus, tel que requis par l'article 961.4 du Code municipal, cette liste est également publiée, conformément à la loi, sur le système électronique d'appels d'offres approuvée par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics.

De plus, tel que requis par l'article 961.4 du Code municipal, la Régie publie et tient à jour, sur son site internet, la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ passés au cours du dernier exercice financier complet précédent, avec un même cocontractant, lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

5. MESURES

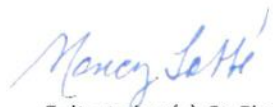
Dans le chapitre III du règlement sur la gestion contractuelle de la Régie, des mesures ont été établies concernant des situations de lobbyisme, d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption, de conflits d'intérêts et de modifications d'un contrat. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas.

6. PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

7. SANCTION

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.



Fait et signé à St-Flavien ce 3 mars 2026

Nancy Labbé, greffière trésorière

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LOTBINIÈRE-CENTRE

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000\$ au 31 décembre 2025 lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense de plus de 25 000 \$ (Art. 961,4 du Code municipal)

<u>No</u>	<u>Nom</u>	<u>Date</u>	<u>Montant</u>
BREN25	BRENNTAG CANADA INC.		
	Produits chimiques -	2025-01-16	4 478,65 \$
	Produits chimiques -	2025-02-06	12 686,13 \$
	Achat de Superfloc C	2025-06-20	12 686,13 \$
	Achat d'un cubitaine	2025-12-11	12 686,13 \$
	Total des factures du groupe :		42 537,04
CANX25	CAN EXPLORE		
	Mesures de débit en	2025-05-12	4 024,13 \$
	Nettoyage de drain -	2025-06-23	3 966,64 \$
	Colmatage, nettoyage	2025-09-05	33 190,41 \$
	Facture supp. nettoiy	2025-09-05	5 215,55 \$
	Travaux de nettoyage	2025-12-15	3 972,38 \$
	Total des factures du groupe :		50 369,11
CHEM25	CHEMTRADE CHEMICAL CANADA		
	Sulfate ferrique - u	2025-01-07	10 223,97 \$
	Produits chimiques -	2025-01-20	6 226,52 \$
	Achats pour eau pota	2025-04-10	10 672,20 \$
	(25-82) Pour eau pot	2025-04-10	3 367,62 \$
	Produits chimiques u	2025-07-17	5 649,87 \$
	Produits chimiques U	2025-07-17	10 671,29 \$
	Achat de 12 tonnes d	2025-10-02	5 649,87 \$
	Achat de 23 tonnes d	2025-10-02	10 671,74 \$
	Achat de 22 tonnes d	2025-12-17	10 214,84 \$
	Total des factures du groupe :		73 347,92
DILI35	DILICONTRACTO INC.		
	Augmentation de capa	2025-01-01	65 444,35 \$
	Total des factures du groupe :		65 444,35
FERT25	FERTIOR		
	Vidanges des boues d	2025-11-03	42 774,91 \$
	Total des factures du groupe :		42 774,91
FOUR25	CONSTRUCTIONS FOURNIER &		
	Travaux local admini	2025-08-27	67 490,33 \$
	Travaux local admini	2025-08-27	2 952,56 \$
	Total des factures du groupe :		70 442,89
FQMA25	FQM ASSURANCES		
	Primes d'ass. généra	2025-01-01	56 942,70 \$
	Total des factures du groupe :		56 942,70
GAET26	GAETAN BOLDUC & ASSOCIES		
	Achat d'un surpresse	2025-08-31	44 026,60 \$
	Installation surpres	2025-08-31	3 210,45 \$
	Total des factures du groupe :		47 237,05
GRAY26	GRAYMONT (QC) INC.		
	Produits chimiques -	2025-01-26	15 271,58 \$
	Produits chimiques -	2025-03-24	15 106,14 \$
	Achat chaux hydratée	2025-05-18	15 830,88 \$
	Produits chimiques :	2025-07-08	15 994,23 \$
	Achat de 18 tonnes d	2025-08-25	14 792,71 \$
	Achat 18 tonne de ch	2025-10-05	16 124,83 \$
	Chaux hydratée (QP s	2025-11-11	16 107,42 \$
	Total des factures du groupe :		109 227,79

HYDR25 HYDRO EXPERTS

Services d'opérateur	2025-01-31	4 416,19 \$
Services techniques	2025-02-28	2 889,09 \$
Services d'opérateur	2025-03-31	2 889,09 \$
Services d'opérateur	2025-04-30	4 664,77 \$
Services d'opérateur	2025-05-31	3 783,83 \$
Services d'opérateur	2025-06-30	2 166,82 \$
Services techniques	2025-08-01	3 668,85 \$
Services techniques	2025-08-31	3 668,85 \$
Services techniques	2025-10-01	5 285,86 \$
Services techniques	2025-10-31	4 998,42 \$
Services techniques	2025-11-30	2 889,09 \$
Services techniques	2025-12-31	3 816,25 \$

Total des factures du groupe : 45 137,11

HYDR50 HYDRO-QUEBEC

6e Rang E	2025-02-07	2 751,37 \$
1090 Rang Saint-Jose	2025-02-12	4 999,00 \$
6e Rang Est, Issoudu	2025-02-17	2 856,25 \$
1090, Rang St-Joseph	2025-02-24	4 999,00 \$
6e Rang E, Issoudun	2025-03-17	2 391,50 \$
1090, Rang St-Joseph	2025-03-24	4 999,00 \$
1090 Rang Saint-Jose	2025-05-05	4 999,00 \$
Coin BR Pierrich	2025-05-08	3 143,88 \$
6e Rang Est	2025-05-08	2 728,32 \$
1090 Rang St-Joseph	2025-06-03	4 999,00 \$
Coin BF Pierrich	2025-06-10	2 690,87 \$
6e Rang Est, Issoudu	2025-06-10	5 723,17 \$
1090 Rang St-Joseph,	2025-07-04	4 999,00 \$
Coin BF Pierrich, St	2025-07-08	2 537,86 \$
6e Rang Est, Issoudu	2025-07-08	7 316,09 \$
1090 rang St-Joseph	2025-08-04	4 999,00 \$
Coin BF Pierrich	2025-08-07	2 893,03 \$
6e Rang Est	2025-08-07	6 809,60 \$
1090 Rang St-Joseph	2025-09-03	13 898,38 \$
Coin BF Pierrich	2025-09-16	2 206,79 \$
6e Rang Est, Issoudu	2025-09-16	4 650,59 \$
1090 Rang St-Joseph	2025-10-06	5 479,00 \$
6e Rang Est, Issoudu	2025-10-08	4 635,00 \$
Coin BF Pierrich,	2025-10-08	2 023,00 \$
1 rue du Réservoir	2025-10-30	2 168,65 \$
1090 Rang St-Joseph	2025-11-04	5 479,00 \$
6e Rang Est, ND Isso	2025-11-07	4 635,00 \$
Coin BF Pierrich	2025-11-07	2 023,00 \$
1090 Rang St-Joseph	2025-12-04	5 479,00 \$
6e Rang Est	2025-12-08	4 635,00 \$
Coin BF Pierrich	2025-12-08	2 023,00 \$

Total des factures du groupe : 136 170,35

MINI50 MINISTRE DU REVENU DU

DAS provinciales au	2025-01-08	6 175,71 \$
DAS Provinciales au	2025-02-11	6 713,04 \$
Remises DAS - Provin	2025-03-04	5 535,35 \$
Remises DAS provinvi	2025-03-31	4 570,27 \$
Remises DAS provinci	2025-05-06	4 872,84 \$
Remises DAS au 31 ma	2025-05-29	6 604,62 \$
DAS provinciales - 3	2025-06-26	4 779,35 \$
Remises DAS provinci	2025-07-31	5 769,00 \$

	Remises provinciales	2025-09-03	4 446,45 \$
	Remises DAS Provinci	2025-09-26	5 140,41 \$
	Remises DAS provinci	2025-10-28	7 521,63 \$
	DAS Remises provinci	2025-12-08	5 455,44 \$
	DAS - Remises provin	2025-12-23	5 082,16 \$
	Annuler transaction	2025-12-23	-5 082,16 \$
	DAS Remises provinci	2025-12-31	5 113,80 \$
	Total des factures du groupe :		72 697,91
TURC25	TURCOTTE (1989) INC.		
	Travaux de débimétri	2025-11-06	17 188,76 \$
	Débimétrier réservoir	2025-12-06	12 359,81 \$
	Débimétrie 1 du rése	2025-12-17	15 809,06 \$
	Remplacer sonde de n	2025-12-31	4 175,89 \$
	Total des factures du groupe :		49 533,52
UNIV26	UNIVAR CANADA LTEE		
	Produits chimiques -	2025-01-30	8 998,45 \$
	Produits chimiques :	2025-04-16	9 019,05 \$
	Achat cendre de soud	2025-06-30	8 785,09 \$
	6 sacs de carbonate	2025-09-22	9 262,03 \$
	Cendre de soude (QP	2025-11-12	9 351,87 \$
	Achats de 6 sacs de	2025-12-16	9 243,99 \$
	Total des factures du groupe :		54 660,48
VEOL25	VEOLIA WATER TECHNOLOGIES		
	PH Électrode DTD/rem	2025-03-14	2 253,73 \$
	Service Hubgrade - 1	2025-04-16	3 018,09 \$
	Achat d'un colorimèt	2025-04-29	3 809,09 \$
	Achat de tubes péris	2025-05-28	6 989,84 \$
	Achat d'instruments	2025-06-13	22 867,31 \$
	Service Hubgrade - 1	2025-06-13	2 012,06 \$
	Service Hubgrade 15	2025-10-17	3 018,09 \$
	Total des factures du groupe :		43 968,21
WSP25	WSP CANADA INC		
	Hon. prof. Rehaussem	2025-01-23	6 657,05 \$
	Optimisation de la S	2025-03-05	6 923,79 \$
	Serv. prof. se termi	2025-04-09	3 578,60 \$
	Serv. prof. terminan	2025-06-12	2 862,88 \$
	Étude - Mise à jour	2025-08-15	7 157,19 \$
	Services professionn	2025-10-22	9 004,65 \$
	Services professionn	2025-12-11	14 617,65 \$
	Total des factures du groupe :		50 801,81
	Total des factures :		1 011 293,15